

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

#### **Décision n° N 2016-19 du 27 mai 2016 portant cessation de fonctions à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630452S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1, L. 5124-9-1, L. 5124-4, R. 5124-28-1 et R. 5124-30;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2013-09 du président de l'Établissement français du sang en date du 13 juin 2013 nommant Mme Sophie DERENNE aux fonctions de pharmacien responsable intérimaire de l'Établissement français du sang,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de pharmacien responsable intérimaire de l'Établissement français du sang exercées par Mme Sophie DERENNE à compter du 31 mai 2016.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 27 mai 2016.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS